

HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

À la session ordinaire du Conseil de la municipalité d'Huberdeau tenue le 20^e jour du mois de février 2024 à 19h au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présent Monsieur Benoit Chevalier, maire et les conseillers (ères) Messieurs et Mesdames, Gilles St-Amand, Maxime Bétournay, Benoit Gratton, François Thibault, Ginette Sheehy et Audrey Charron-Brosseau.

Formant tous quorum sous la présidence de Monsieur Benoit Chevalier, maire.

Monsieur Michael Doyle, directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2024

Monsieur Benoit Chevalier, maire, constate le quorum à 19h00, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Période de questions**
- 4. Suivi et adoption du procès-verbal**
 - 4.1 Séance ordinaire 16 janvier 2024
- 5. Mot du maire et des conseillers**
- 6. Administration**
 - 6.1 Ratification des déboursés
 - 6.2 Demande du Comité des loisirs pour tenir une vente de garage le 1^{er} juin
 - 6.3 Demande du Comité du Calvaire pour une contribution et l'installation d'une affiche promotionnelle à l'hôtel de ville
 - 6.4 Offre de services professionnels préparation acte notarié acquisition du lot 6 556 603
 - 6.5 Dépôt des rapports annuels sur l'application du règlement de gestion contractuelle 340-21 pour les années 2021, 2022 et 2023
 - 6.6 Autorisation de signature compte bancaire
 - 6.7 Entretien locaux futurs bureaux municipaux
 - 6.8 Avis de motion et projet de règlement 369-24 concernant les modalités de publication des avis publics
 - 6.9 Travaux futur hôtel de ville
 - 6.10 Travaux d'aménagement salle Louis Laurier
 - 6.11 Offre de services forfait téléphonique de la firme PFD avocat
- 7. Sécurité publique**
 - 7.1 Demande d'achat d'un véhicule pour le service des premiers répondants

- 8. Transport (travaux publics)**
 - 8.1 Autorisation de procéder à l'achat d'une scie à béton en affectant le surplus accumulé
 - 8.2 Interdiction de stationnement dans les rues (demande d'une citoyenne pour repousser la date au 30 novembre)
- 9. Hygiène (eau, matières résiduelles, environnement)**
 - 9.1 Offre de services professionnels vérification des débitmètres année 2024
- 10. Santé et bien-être**
 - 10.1 Projet de serre
- 11. Urbanisme, Environnement et Développement**
 - 11.1 Démission de Mme Michelle Bisson en tant que membre du Comité consultatif d'urbanisme
 - 11.2 Demande de candidatures pour le CCU
 - 11.3 Avis de motion et projet de règlement 365-24 modifiant le règlement sur les permis et certificat 198-02 afin d'encadrer la construction de bâtiments complémentaires temporaires
 - 11.4 Avis de motion et projet de règlement 366-24 modifiant le règlement de zonage 199-02 afin d'encadrer la construction de bâtiments complémentaires temporaires
 - 11.5 Avis de motion et projet de règlement 367-24 modifiant le règlement de construction 201-02 afin de retirer une disposition portant sur la norme CSA
 - 11.6 Avis de motion et projet de règlement 368-24 modifiant le plan d'urbanisme 197-02 dans le but d'ajouter des orientations d'aménagement pour tenter de contrer les effets néfastes des îlots de chaleur
 - 11.7 Dépôt du projet de règlement (2024)-100-43 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement au phénomène des îlots de chaleur de la Ville de Mont-Tremblant
 - 11.8 Octroi d'un mandat à l'officier municipal en bâtiment et en environnement / rédaction d'un projet de règlement sur les projets intégrés
- 12. Loisirs et Culture**
 - 12.1 Fête nationale du Québec
 - 12.2 Ressource responsable des loisirs et de la culture
- 13. Varia**
 - 13.1 Adhésion comme membre à Culture Laurentides
 - 13.2 Demande d'appui du Camp de Campagne Y Hébraïque / demande aide financière
- 14. Période de questions**
- 15. Levée de la séance**

RÉSOLUTION 17-24

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que l'ordre du jour est adopté tel que modifié, ajout des points 13.1 et 13.2 au paragraphe 13 varia.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4- SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION 18-24

4.1- SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2024

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le greffier est exempt de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2024, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2024 est adopté tel que rédigé.

Résolutions 01-24 à 16-24 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

5- COMPTE RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Monsieur François Thibault, informe les citoyens, qu'en matière d'environnement, qu'ils ont travaillé sur la constitution et contacté l'Organisme des Bassins Versants Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) pour obtenir de l'information en regard à savoir comment procéder pour l'analyse de sel dans le Lac-à-la-Loutre.

6- ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 19-24

6.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

Le greffier soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 11807 à 11863 inclusivement, pour un montant de 122 130.59\$, des comptes à payer au 20/02/2024 au montant de 14 317.81\$, des salaires numéros 500710 à 500742 inclusivement pour un montant de 23 320.84\$ ainsi que des prélèvements numéros 398 à 402 inclusivement pour un montant de 21 100.92\$.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

COMPTES À PAYER À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
11843	9330-0705 Québec inc. / Batteries Expert Mont-Tremblant	Piles	22.77\$
11844	Aluminium J. Clément	Revêtement extérieur	430.64\$

11845	Amyot Gélinas	Reddition de compte - PRABAM	1 494.68\$
11846	Brébeuf Mécanique de Procédé inc.	Clapet à boule, transport Réparation fuite station de pompage	1 306.70\$
11847	Carquest Canada Ltée	Huile, filtre huile, bouchon essence	334.62\$
11848	Gestion P.R. / 9300-4968 Québec inc.	Remorquage gmc sierra	402.41\$
11849	Graphica Impression inc.	Enveloppes 2 fenêtres, enveloppes personnalisées, rappel de taxes	733.54\$
11850	Groupe Québéco inc.	Boyau 50 pied avec raccords	358.96\$
11851	Groupe JLD Lague	Vitre porte tracteur, coupe-froid, blower fan	1 755.77\$
11852	Hamster	Papiers 8½x11, 8½x14, 11X17, cartouches imprimante	688.05\$
11853	Veolia Water Technologie Canada	Reactif chlore libre, chlore total	165.43\$
11854	Machineries Forget	Grille protecteur transversal, vérifier contrôle d'épandage, plaque coulissante, clés, vis, boulons, locknuts, goupilles de sûreté	2 194.69\$
11855	Matériaux R. McLaughlin inc.	Retour palette, verrou cylindrique, teflon, boulons, disques de découpage, ensemble de pelles à neige	79.11\$
11856	Médialo inc.	Avis public appel d'offres - stabilisation de la berge rue du Fer-à-Cheval	365.62\$
11857	M. Maurice Entrepreneur Électricien inc.	Aeroconvecteur 1500W, thermostat air forcé	404.55\$
11858	Pièces d'Auto P. B. Gareau inc.	Raccords, boyau, huile, demi-maille, maille, adaptateur, ajusteurs de freins, avertisseur de marche arrière, antigel, collier boyau, nettoyeur à freins	1 351.46\$
11859	Pilon & Ménard, Huissiers de Justice inc.	Remises de documents	414.03\$
11860	Purolator inc.	Frais de transport	21.95\$
11861	Services informatiques des Laurentides inc.	Transfert boîte de courriel	99.16\$
11862	Spectralite	Aimants, boîte de puissance et contrôleur de flèche, transport	682.83\$
11863	Visa Desjardins	Abonnement mensuel zoom, dégivreur de serrure, poignée de porte, courrier recommandé, timbres, ens. modification de turbine de souffleuse, asphalte froide	1 010.84\$
TOTAL			14 317.81\$

COMPTES PAYÉS À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
11807	Lachapelle Denis	Remb. frais non-résident 2023	48.00\$
11808	Lachance Carole	Remb. frais non-résident 2023	48.00\$
11809	M.R.C. des Laurentides	Services télécomm. - du 01/10/23 au 31/12/23 antispam, courriels, extensions téléphoniques, interurbains, service 9-1-1	618.21\$
11810	Équipe Laurence	Service ingénierie - TECQ 2019-2023	1 537.80\$
11811	Association des Directeurs Municipaux du Québec	Cotisations 2024 - 2 membres	1 086.52\$
11812	Bell Canada	Téléphone station de pompage Téléphone ordinateur eau potable	136.40\$
11813	Bell Mobilité inc.	Cellulaires février 2024	147.83\$
11814	Centre Canin Le Refuge	Contrat de fourrière 2024	2 063.80\$
11815	COMBEQ	Cotisation 2024	436.91\$
11816	CRSBP des Laurentides	Contributions 2024	5 028.21\$
11817	Denis Dubé, Avocat	Perception de taxes	719.91\$
11818	Durand Éric	Remb. 5/12 assurance emploi 2023	98.92\$
11819	Durand Jimmy	Remb. 5/12 assurance emploi 2023	45.82\$
11820	Les Équipements de bureau des Laurentides inc.	Option achat photocopieur	11.50\$
11821	Espace Projet	Modification règlements d'urbanisme / dôme à structure d'acier	1 839.60\$
11822	Eurofins Environex	Analyses d'eau janvier 2024	110.96\$
11823	Hydro-Québec	Éclairage des rues & location de poteaux janvier 2024	287.76\$
11824	Lapierre Samuel	Remb. 5/12 assurance emploi 2023 Frais de déplacement	136.31\$
11825	Lépine Steeve	Remb. 5/12 assurance emploi 2023	71.78\$

11826	Marina Bo-Bi-No Sport inc.	Enlèvement des carcasses et débris en bordure de la Rivière	11 037.60\$
11827	Maurice Guylaine	Remb. 5/12 assurance emploi 2023	98.95\$
11828	Maurice-Trudel Karine	Remb. 5/12 assurance emploi 2023	86.00\$
11829	Ménage Tremblant Net inc.	Entretien ménager hôtel de ville janvier 2024	1 600.45\$
11830	Ministre du Revenu du Québec	Sommaire relevé 1 - année 2023	135.92\$
11831	Energies Sonic inc.	Diesel 3735.60 \$ Essence 457.06 \$ Huile à chauffage garage 1 839.53 \$ Huile à chauffage hôtel de ville 2 040.17 \$ Diesel 3 589.75 \$ Huile à chauffage garage 1 218.65 \$	12 880.76\$
11832	Telus Healt (Canada) Ltd.	Mutuelle de prévention janvier 2023	93.56\$
11833	Ville de Ste-Agathe-des-Monts	Frais annuels 2024 - affiliation cour municipale	503.81\$
11834	Ville de Mont-Tremblant	Quote-part 2024 - 1er & 2e versement	45 193.00\$
11835	Durand Éric	Remboursement bottes de travail	250.00\$
11836	Hydro-Québec	Électricité caserne 556.52 \$ Électricité parc & terrain tennis 69.52 \$ Électricité maison des jeunes 33.62 \$ Électricité hôtel de ville 836.17 \$ Électricité garage 222.05 \$ Électricité station de pompage 996.86 \$ Électricité hangar 208.01 \$ Électricité station de pompage 31.51 \$ Électricité patinoire 570.01 \$ Électricité réservoir gravitaire 92.80 \$	3 617.07\$
11837	Maurice Guylaine	Frais de déplacement, stationnement et repas	637.39\$
11838	Maurice-Trudel Karine	Frais de déplacement	35.70\$
11839	Municipalité de Brébeuf	Déneigement ch. du Lac-à-la-Loutre 2022-2023 / 2023-2024	1 006.58\$
11840	Provost Fabien	Entretien patinoire 2023-2024 - 2e versement Entretien ménager - cabane à patin Remboursement essence souffleuse	2 660.00\$
11841	Régie Intermunicipale des Matières Résiduelles de l'Ouest (RIMRO)	Quote-part 2024 - 1er versement	27 726.00\$
11842	Telus Healt (Canada) Ltd	Mutuelle de prévention février 2024	93.56\$
500710-500742	Employés	Salaires janvier 2024	23 320.84\$
TOTAUX CHÈQUES			145 451.43\$
398	Desjardins Sécurité financière	Assurance collective janvier 2024	3 185.99\$
399	Ministère du Revenu du Québec	DAS décembre 2023	9 636.61\$
400	Receveur général du Canada	DAS décembre 2023	3 436.92\$
401	Receveur général du Canada	DAS décembre 2023	638.74\$
402	RREMQ	Régime de retraite décembre 2023	4 202.66\$
TOTAUX PRÉLÈVEMENTS			21 100.92\$
TOTAL			166 552.35\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

Karine Maurice-Trudel, adjointe administrative.

RÉSOLUTION 20-24

6.2 DEMANDE DU COMITÉ DES LOISIRS POUR TENIR UNE VENTE DE GARAGE LE 1^{ER} JUIN 2024

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande du Comité des loisirs afin de tenir une vente de garage le 1^{er} juin sur le terrain de l'école et d'emprunter et transporter les tables situées à l'hôtel de ville pour cet évènement;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage numéro 199-02, article 11.5 les ventes de garage sont permises durant les 2 dernières fins de semaine du mois de mai et les 2 premières du mois d'août de chaque année.

ATTENDU QUE la municipalité dispose de tables qui sont présentement entreposées dans le sous-sol de l'église et gardées en fonction de ce genre de demande;

ATTENDU QU'advenant une location de la salle communautaire les tables situées à l'hôtel de ville seront nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que le conseil autorise la tenue d'une vente de garage le 1^{er} juin sur le terrain de l'école et l'utilisation des tables étant entreposées à l'église, le Comité des loisirs devra au préalable obtenir l'autorisation de l'école de tenir cette activité sur leur terrain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 21-24

6.3 DEMANDE DU COMITÉ DU CALVAIRE POUR UNE CONTRIBUTION ET L'INSTALLATION D'UNE AFFICHE PROMOTIONNELLE À L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE la Municipalité d'Huberdeau a reçu du conseil d'administration du Calvaire d'Huberdeau une demande pour l'acquisition et l'installation à l'intérieur de l'édifice municipal, une bannière mettant en valeur l'ensemble des œuvres patrimoniales du Calvaire d'Huberdeau dans le but de soutenir sa notoriété;

ATTENDU QUE le Calvaire d'Huberdeau est un site patrimonial reconnu;

ATTENDU QUE le conseil juge pertinent de promouvoir ce site;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil autorise l'installation et l'acquisition d'une bannière promotionnelle dans la salle Louis Laurier au coût de 100\$, cette bannière devra cependant être confectionnée selon les critères de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 22-24

6.4 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS / PRÉPARATION DE L'ACTE NOTARIÉ POUR L'ACQUISITION DU LOT 6 556 603

ATTENDU QU'une offre de services professionnels pour la préparation de l'acte notarié pour l'acquisition du lot 6 556 603 propriété de Madame Carole Lachance nous a été transmise suite à notre demande;

ATTENDU QUE cette offre est conforme à notre demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que l'offre reçue de Me Catherine Spénard, notaire, au montant de 1 125.00\$ plus les taxes et frais, soit un total approximatif de 1 630.00\$ est acceptée.

Que Monsieur Michael Doyle, directeur général et Monsieur Benoit Chevalier maire sont autorisés à signer tous documents relatifs à cette acquisition.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 23-24

6.5 DÉPÔT DES RAPPORTS ANNUELS SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE 340-21 POUR LES ANNÉES 2021, 2022 ET 2023

CONSIDÉRANT QUE l'article 938.1.2 du code municipal, la municipalité doit présenter annuellement un rapport concernant l'application du règlement de gestion contractuel;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la municipalité en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt des rapports annuels sur l'application du règlement de gestion contractuelle 340-21, pour les années 2021, 2022 et 2023 et autorise la publication de ceux-ci sur le site internet de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 24-24

6.6 AUTORISATION DE SIGNATURE / COMPTE BANCAIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à l'embauche d'un nouveau directeur général / greffier trésorier et a un remaniement des postes administratifs, et ce depuis le 1^{er} janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire ajouter comme personnes autorisées à signer les chèques et documents bancaires auprès de la Caisse Desjardins de Mont-Tremblant, le nouveau directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu :

Que les personnes suivantes sont autorisées à signer les chèques et tous autres documents nécessaires auprès de la Caisse Desjardins de Mont-Tremblant pour et au nom de la Municipalité d'Huberdeau :

En tant que Maire : Monsieur Benoit Chevalier, maire
Madame Audrey Charron-Brosseau, mairesse suppléante

En tant que greffier-trésorier : M. Michael Doyle, dg/greffier-trésorier
Mme Guylaine Maurice, dg/greffière-trésorière adj.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 25-24

6.7 ENTRETIEN DES FUTURS LOCAUX / BUREAUX MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a acquis le bâtiment situé au 206, rue Principale en vue d'y transférer les bureaux municipaux;

CONSIDÉRANT QU' un local de ce bâtiment est présentement loué à la Caisse Desjardins de Mont-Tremblant et que le bail prévoit l'entretien de ce local une fois semaine;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Emmanuel Provost a fait parvenir une proposition pour effectuer l'entretien ménager de ce bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu :

Que l'offre reçue de Monsieur Provost pour effectuer hebdomadairement l'entretien ménager au 206 rue Principale (bâtiment complet) au montant de 125\$ est acceptée.

Qu'étant donné que pour l'instant seulement la partie louée requiert le service, qu'un montant de 25\$ soit octroyé hebdomadairement pour ce travail;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 26-24

6.8 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT 369-24 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

Avis de motion est par la présente donné par Madame la conseillère Ginette Sheehy de la présentation lors d'une séance subséquente du conseil du règlement 369-24 concernant les modalités de publication des avis publics.

Il est également proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt et la présentation du projet de règlement numéro 369-24 concernant les modalités de publication des avis publics.

Des copies du présent projet de règlement sont mises à la disposition du public. Ledit projet de règlement sera disponible via le site internet de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 27-24

6.9 TRAVAUX FUTUR HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE la municipalité entend procéder à des travaux sur la bâtisse nouvellement acquise située au 206, rue Principale;

ATTENDU QU'il n'y a pas eu d'inspection de fait sur cette propriété, en regard aux matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante tel que requis depuis le 6 juin 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que le conseil autorise le directeur général à faire effectuer une caractérisation en regard aux matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante tel que requis depuis le 6 juin 2013 pour la bâtisse située au 206, rue Principale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 28-24

6.10 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT SALLE LOUIS LAURIER

ATTENDU QUE la municipalité manque d'espace de rangement dans la salle Louis Laurier;

ATTENDU QU'il serait possible d'aménager un espace de rangement supplémentaire en déplaçant la porte de sortie de secours arrière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le conseil autorise le directeur général à faire une demande de prix en regard à ces travaux.

L'ensemble des membres du conseil n'étant pas en accord avec cette proposition Monsieur Benoit Chevalier, maire demande le vote.

5 conseillers étant en accord et un contre, cette résolution est donc adoptée à la majorité.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 29-24

6.11 OFFRE DE SERVICES FORFAIT TÉLÉPHONIQUE DE LA FIRME PFD AVOCATS

ATTENDU QUE la firme PFD avocats nous offre une proposition de forfait téléphonique consistant en un service illimité de consultations téléphoniques au montant de 500\$ plus taxes pour l'année 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité de Montcalm utilise les services de cette firme d'avocats depuis plusieurs années et qu'elle est très satisfaite du service;

ATTENDU le partage de personnel (directeur général) avec la Municipalité de Montcalm;

ATTENDU QU'il est plus facile de travailler avec la même firme d'avocats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu :

Que l'offre de services concernant un forfait téléphonique illimité de consultations téléphoniques au montant de 500\$ plus taxes pour l'année 2024 est acceptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7- SÉCURITÉ PUBLIQUE

RÉSOLUTION 30-24

7.1 DEMANDE D'ACHAT D'UN VÉHICULE POUR LE SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale relative au service de premiers répondants conclue par les municipalités d'Arundel, Huberdeau, Montcalm et la Ville de Barkmere en 2010;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités parties à l'entente actuelle souhaitent depuis plus de deux ans, signer une nouvelle entente similaire à l'entente intermunicipale relative au service incendie et que la Municipalité du Lac-des-Seize-Îles souhaite se joindre à cette nouvelle entente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Arundel doit procéder au remplacement du véhicule de premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4 de l'entente intermunicipale stipule clairement que le montant du budget servant de base sera établi par le comité intermunicipal et que ce budget devra être approuvé par résolution de chacun des conseils municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le dernier budget du service de premiers répondants adoptés remonte à 2021 et que les membres de l'entente ont avisé à maintes reprises la Municipalité d'Arundel de la problématique et ont été très conciliantes en payant tout de même les coûts reliés à l'entente;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8 de l'entente intermunicipale stipule clairement que l'achat en commun de bâtisses, terrains, véhicules, équipements nécessitant un amortissement devra être approuvé par résolution par chacune des municipalités parties à la présente entente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Huberdeau informe la Municipalité d'Arundel à plusieurs reprises qu'il était important que le comité intermunicipal se réunisse et en vienne à un accord sur la nouvelle entente intermunicipale ainsi que le budget du service des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Huberdeau n'a reçu aucune réponse à sa résolution 09-24 envoyée à Arundel au mois de janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE le comité n'en est venu à aucun accord concernant une nouvelle entente ou le budget des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Arundel informe les Municipalités d'Huberdeau et de Montcalm ainsi que la Ville de Barkmere que l'article 573 du code municipal lui confère le pouvoir d'acquérir un véhicule et facturer les membres de l'entente sur une base de 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573 du code municipal stipule tout simplement ce que doit comprendre la contribution financière de chaque municipalité dans une entente intermunicipale et ne confère aucun droit à la Municipalité d'Arundel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Arundel informe les Municipalités d'Huberdeau et de Montcalm ainsi que la Ville de Barkmere que le budget 2024 du service des premiers répondants a été adopté en décembre 2023 alors que les Municipalités d'Huberdeau et de Montcalm n'ont jamais adopté de résolution en ce sens tel que requis par l'article 4 de l'entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Arundel fait fi des demandes des Municipalités d'Huberdeau et de Montcalm ainsi que de la Ville de Barkmere de

convoquer le comité intermunicipal afin de s'entendre sur le budget 2024 et l'achat du véhicule des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Arundel contrevient volontairement aux articles 4 et 8 de l'entente intermunicipale, et ce même après en avoir été informée par les autres membres de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Arundel met une pression indue sur les municipalités membres de l'entente intermunicipale afin d'obtenir une réponse au 19 février à savoir s'ils veulent participer à l'achat du nouveau véhicule des premiers répondants, et ce sans donner suite aux questions et aux demandes des municipalités membres et sans respecter l'entente intermunicipale actuelle en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller François Thibault et résolu :

D'informer officiellement la Municipalité d'Arundel qu'à défaut d'obtenir un accord du comité intermunicipal sur la nouvelle entente intermunicipale, de l'achat du véhicule des premiers répondants ainsi que le budget d'ici le 31 juillet 2024, la Municipalité d'Huberdeau ne souhaite pas participer à l'achat d'un nouveau véhicule et se retirera de l'entente intermunicipale au 31 décembre 2024;

D'informer la Municipalité d'Arundel que la Municipalité d'Huberdeau paiera les frais réels selon le dernier budget autorisé par le comité intermunicipal et ce tel que stipulé à l'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8- TRANSPORT (TRAVAUX PUBLICS)

RÉSOLUTION 31-24

8.1 AUTORISATION DE PROCÉDER À L'ACHAT D'UNE SCIE À BÉTON EN AFFECTANT LE SURPLUS ACCUMULÉ

ATTENDU QU'une demande de prix sur invitation écrite a été faite auprès de quatre fournisseurs pour la fourniture d'une scie à béton de 14 pouces, comprenant une trousse de montage ainsi qu'un chariot Cutquik;

ATTENDU QUE suite à l'analyse des offres reçues l'offre de Défi Sport est la moins dispendieuse;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que l'offre transmise le 24 janvier 2024 par Défi Sport au montant de 2 324.94\$ taxes incluses et portant le numéro 453 est acceptée.

Les fonds nécessaires à cet achat seront pris à même le surplus accumulé.

Soumissionnaires	Prix avec taxes	Note
Défi Sport	2 324.94\$	conforme
Cloutier Pro Mini Moteur inc.	2 580.81\$	Manque la trousse Réservoir d'eau en plus non requis
Centre de location GM	2 459.29\$	Manque la trousse
JLD-LAGUË	3 134.17\$	Réservoir d'eau en plus non requis

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 32-24

8.2 DEMANDE POUR REPOUSSER LA DATE D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT DANS LES RUES AU 30 NOVEMBRE

ATTENDU QU'une citoyenne a fait parvenir une demande afin que la date d'interdiction de stationnement dans les rues de la municipalité soit repoussée au 30 novembre de chaque année;

ATTENDU QUE cette directive a été mise en place lors de l'adoption du règlement 352-22 le 13 septembre 2022;

ATTENDU QUE ce règlement est applicable par la Sûreté du Québec et que la Municipalité ne peut modifier le libellé de l'article 3.5 si elle désire que la Sûreté du Québec applique ledit article;

ATTENDU QUE le fait de repousser de 15 jours la date occasionnerait des dépenses à la municipalité qui devrait faire l'acquisition de nouveaux panneaux de signalisation;

ATTENDU QUE le fait de repousser la date pourrait nuire aux travaux de déneigement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que la demande pour repousser la date d'interdiction de stationnement dans les rues au 30 novembre est refusée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9- HYGIÈNE (EAU, MATIÈRES RÉSIDUELLES, ENVIRONNEMENT)

RÉSOLUTION 33-24

9.1 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS VÉRIFICATION DES DÉBITMÈTRES ANNÉES 2024, 2025, 2026

ATTENDU QU'afin de se conformer à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) la municipalité doit faire effectuer la vérification du débitmètre annuellement;

ATTENDU QUE la compagnie Nordikeau nous a fait parvenir une offre de services pour les années 2024, 2025 et 2026 pour effectuer la vérification du débitmètre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu :

Que l'offre reçue de Nordikeau en date du 17 janvier 2024 au montant de 3 900\$ pour effectuer la vérification du débitmètre pour les années 2024, 2025 et 2026, est acceptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10- SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

RÉSOLUTION 34-24

10.1 PROJET DE SERRE

CONSIDÉRANT QUE le 17 janvier 2024, Monsieur Dominique Cadieux de Bouffe Laurentienne, a fait parvenir un courriel demandant à la Municipalité d'Huberdeau son intérêt pour un projet de serre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE ce projet implique un investissement financier et de temps;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne dispose pas du personnel et des bénévoles nécessaires pour assurer le succès de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

D'informer Monsieur Dominique Cadieux, que la Municipalité d'Huberdeau n'entend pas aller de l'avant avec ce projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11- URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

RÉSOLUTION 35-24

11.1 DÉMISSION DE MADAME MICHELLE BISSON PROVOST EN TANT QUE MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE Madame Michelle Bisson Provost a fait parvenir en date du 26 janvier 2024, un courriel nous annonçant qu'elle ne désirait plus être membre du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil tient à remercier Madame Bisson Provost de son implication en tant que membre du comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller François Thibault et résolu :

Que la démission de Mme Michelle Bisson Provost soit acceptée et qu'une lettre de remerciements soit transmise à celle-ci pour la remercier de son implication en tant que membre du CCU.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 36-24

11.2 DEMANDE DE CANDIDATURES EN TANT QUE MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu unanimement :

Qu'un appel de candidatures soit fait afin de pourvoir le poste vacant sur le comité consultatif d'urbanisme, lequel n'est plus en mesure de siéger par manque de quorum.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 37-24

11.3 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT 365-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICAT 198-02 AFIN D'ENCADRER LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS COMPLÉMENTAIRES TEMPORAIRES

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay de la présentation lors d'une séance subséquente du conseil du règlement 365-24 modifiant le règlement sur les permis et certificat 198-02 afin d'encadrer la construction de bâtiments complémentaires temporaires;

Il est également proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt et la présentation du projet de règlement numéro 365-24 modifiant le règlement sur les permis et certificat 198-02 afin d'encadrer la construction de bâtiments complémentaires temporaires.

Des copies du présent projet de règlement sont mises à la disposition du public. Ledit projet de règlement sera disponible via le site internet de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 38-24

11.4 AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 366-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 199-02 AFIN D'ENCADRER LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS COMPLÉMENTAIRES TEMPORAIRES

Avis de motion est par la présente donné par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau de la présentation lors d'une séance subséquente du conseil du règlement 366-24 modifiant le règlement de zonage 199-02 afin d'encadrer la construction de bâtiments complémentaires temporaires;

Il est également proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt et l'adoption du premier projet de règlement numéro 366-24 modifiant le règlement de zonage 199-02 afin d'encadrer la construction de bâtiments complémentaires temporaires.

Que le conseil mandate le directeur général/greffier-trésorier à fixer la date pour la tenue d'une assemblée publique de consultation relative audit projet de règlement.

Des copies du présent projet de règlement sont mises à la disposition du public. Ledit projet de règlement sera disponible via le site internet de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 39-24

11.5 AVIS DE MOTION ET ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 367-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 201-02 AFIN DE RETIRER UNE DISPOSITION SUR LA NORME CSA

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Benoit Gratton de la présentation lors d'une séance subséquente du conseil du règlement 367-24

modifiant le règlement de construction 201-02 afin de retirer une disposition portant sur la norme CSA.

Il est également proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt et l'adoption du premier projet de règlement numéro 367-24 modifiant le règlement de zonage 199-02 afin de retirer une disposition portant sur la norme CSA

Que le conseil mandate le directeur général/greffier-trésorier à fixer la date pour la tenue d'une assemblée publique de consultation relative audit projet de règlement.

Des copies du présent projet de règlement sont mises à la disposition du public. Ledit projet de règlement sera disponible via le site internet de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 40-24

11.6 AVIS DE MOTION ET ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 368-24 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 197-02 DANS LE BUT D'AJOUTER DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT POUR TENTER DE CONTRER LES EFFETS NÉFASTES DES ÎLOTS DE CHALEUR

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller François Thibault de la présentation lors d'une séance subséquente du conseil du règlement 368-24 modifiant le plan d'urbanisme 197-02 dans le but d'ajouter des orientations d'aménagement pour tenter de contrer les effets néfastes des îlots de chaleur.

Il est également proposé par Monsieur le conseiller François Thibault et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt et l'adoption du premier projet de règlement numéro 368-24 modifiant le plan d'urbanisme 197-02 dans le but d'ajouter des orientations d'aménagement pour tenter de contrer les effets néfastes des îlots de chaleur.

Que le conseil mandate le directeur général/greffier-trésorier à fixer la date pour la tenue d'une assemblée publique de consultation relative audit projet de règlement.

Des copies du présent projet de règlement sont mises à la disposition du public. Ledit projet de règlement sera disponible via le site internet de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 41-24

11.7 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT (2024)-100-43 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2008)-100 PLAN D'URBANISME RELATIVEMENT AU PHÉNOMÈNE DES ÎLOTS DE CHALEUR DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt du projet de règlement (2024)-100-43 modifiant le règlement (2008)-100 Plan d'urbanisme relativement au phénomène des îlots de chaleur de la Ville de Mont-Tremblant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 42-24

11.8 OCTROI D'UN MANDAT À L'OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT / RÉDACTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS INTÉGRÉS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le conseil octroi le mandat à l'officier municipal en bâtiment et en environnement de rédiger un projet de règlement sur les projets intégrés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

12- LOISIRS ET CULTURE

RÉSOLUTION 43-24

12.1 FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

Il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brousseau et résolu :

Que l'organisation de la Fête nationale du Québec soit confiée par mandat, le tout en fonction des sommes prévues au budget 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 44-24

12.2 RESSOURCE RESPONSABLE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

ATTENDU QUE la municipalité ne dispose pas du personnel nécessaire afin de soutenir les organismes de loisirs et de culture oeuvrant sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité désire offrir un service à ces citoyens en rapport aux services de loisirs et de culture;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brousseau et résolu :

Que le conseil autorise le directeur général à faire paraître une offre d'emploi pour une ressource en loisirs et culture pour un travail d'un jour semaine.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

13- VARIA

RÉSOLUTION 45-24

13.1 ADHÉSION COMME MEMBRE CULTURE LAURENTIDES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que le conseil autorise l'adhésion de la Municipalité d'Huberdeau comme membre à Culture Laurentides pour l'année 2024 au coût de 85\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 46-24

13.2 DEMANDE D'APPUI DU CAMP DE CAMPAGNE DU Y DE L'ASSOCIATION HÉBRAÏQUE DES JEUNES HOMMES, JEUNES FEMMES DE MONTRÉAL / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que le conseil de la Municipalité d'Huberdeau appuie le projet du Camp de Campagne du Y de l'Association Hébraïque des Jeunes Hommes, Jeunes Femmes de Montréal pour l'aménagement aux infrastructures récréatives et sportives du Camp de Campagne du Y afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

Que le Camp de Campagne du Y de l'Association Hébraïque des Jeunes Hommes, Jeunes Femmes de Montréal s'engage à conclure une entente de service avec le conseil de la Municipalité d'Huberdeau afin que le camp soit accessible à l'ensemble de la population.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une 2^e période de questions est offerte aux citoyens présents.

RÉSOLUTION 47-24

15- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

De clore la séance ordinaire du 20 février 2024, il est 19h46.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Michael Doyle,
Directeur général et greffier-trésorier.

Je, Benoit Chevalier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Benoit Chevalier, maire.